

SHALSHELET NEWS



T'01

**Chabbat
Nitsavim**8 Septembre 2018
28 Eloul 5778

La Parole du Rav Brand

En entrant en terre de Canaan, le peuple juif dut accomplir la Torah sous risque d'être exilé, auquel cas, les nations diraient : « Et Hachem les a arrachés de leur terre avec colère, avec courroux et avec une grande fureur, et il les a jetés (Vayachlikhèm) vers un autre pays comme ce jour », (Dévarim, 29, 27). Puis la Torah ajoute : « Les (choses) cachées sont pour Hachem, mais les (choses) révélées sont pour nous et pour nos enfants pour toujours, pour accomplir toutes les paroles de cette Torah ». Le mot Vayashlikhèm est écrit sans Youd et son Lamed est plus grand que les autres Lamed. La valeur numérique du Youd étant dix, le Baal Hatourim relève ici une allusion aux dix tribus qui seront exilées du pays. Sa remarque paraît surprenante, sachant que ce ne sont pas seulement les dix tribus qui partiront en exil, mais tout le peuple dans son entité !

Pendant, un siècle avant la chute de Jérusalem, les dix tribus furent exilées vers les contrées de 'Halakh, 'Havor, le fleuve de Gozan (Ganges ?) et les villes de Mèdes, (Rois, 2, 17, 6). La majorité d'entre eux ne revinrent plus jamais en Erets Israël et se perdirent parmi les nations. Par contre des juifs exilés en Babylonie revinrent en Israël durant le second Temple, où ils vécurent une vie juive intense, ainsi en Babylonie, une vie juive florissante se développa. En fait, onze ans avant la destruction du premier Temple, le roi Nabuchodonosor exila le roi Yékhonia et la majorité des Sages de Jérusalem vers la Babylonie : « Il transporta Yékhonia à Babylone; et il emmena captifs... ses eunuques, les hommes importants du pays, tous les guerriers au nombre de sept mille, et les Harach et Masgér, artisans et serruriers, au nombre de mille, tous hommes de vaillants guerriers », (Rois 2, 24, 15-16 ; Jérémie 29, 1-2 ; Jérémie 52, 28). Comment le verset peut-il qualifier sept mille hommes qui capitulèrent sans livrer bataille conduits en prisonniers, comme étant de vaillants guerriers ?

En réalité, le langage du Tanakh est parfois différent du langage profane. Les sept mille guerriers furent des Sages, des Rabbins, forts en discussion et en guerre de Torah. L'auteur de ces Livres du Tanakh s'exprime comme Moché qui surnomma la génération de la sortie d'Egypte, l'armée de D-ieu, ainsi que la tribu de Lévi (Chémot, 12, 41), bien qu'ils n'eurent jamais

pratiqué la guerre (Sanhédrin, 7 a,b). Ainsi, les Harach et Masgér font référence aux plus grands érudits en Torah. Harach signifie muet, car par leurs paroles pleines de sens, ils font taire leurs adversaires dans l'étude, et Masgér signifie fermé, car les discussions étaient closes après qu'ils aient exprimé leur avis (Seder Olam ; Guittin 88a). Parmi les Sages exilés avec le roi Yékhonia, on retrouve Mardocheé : « Il y avait dans Suse... un Juif nommé Mardocheé... qui avait été emmené de Jérusalem parmi les captifs déportés avec Yékhonia, roi de Juda, par Nabukadonozor, roi de Babylone » (Esther 2, 5-6), ainsi Baroukh ben Néria, le plus érudit parmi les élèves du prophète Jérémie, ainsi que le prophète (Yehézel, 40,1). Aussitôt arrivés en Babylonie, ils y construisent des synagogues à Néhardéa et à Houtzal, avec de la terre et des pierres importées de Jérusalem, la Chékchina y apparaissait (Méguila 29a). Néhardéa devint un centre de Torah six siècles durant sans interruption. Les Sages qui s'exilèrent de Jérusalem onze ans avant sa destruction, échappèrent aux tourmentes et au génocide de trois millions d'habitants qui y vivaient (Guitin, 57b). Ils étudièrent tranquillement en Babylonie, et transmirent la Torah à la future génération. Puis Ezra monta et organise la Grande Assemblée de cent-vingt Sages, et Erets Israël redevient le centre de Torah. Le même miracle se reproduisit à la fin du second Temple ; les Sages de Yabné restèrent sains et saufs des affres pendant la destruction, et étudièrent la Torah (Guittin, 57b).

Dès lors, la remarque susmentionnée du Baal Hatourim est compréhensible. Le verset annonce, que si le peuple ne respecte pas la Torah, vayachlikhèm, D-ieu les jettera dans un autre pays. Le mot 'jeter' est écrit avec un grand lamed et sans youd. Le lamed signifie l'étude (limoud). Il est écrit en grand, pour souligner l'exil des grands érudits, ce qui permettra la réalisation de la promesse citée au prochain verset: « les (choses) révélées sont pour nous et pour nos enfants pour toujours, pour accomplir toutes les paroles de cette Torah ». Quant à la lettre Youd, qui signifie dix, absente du mot vayachlikhèm, fait allusion aux dix tribus, qui ne participeront plus à la pérennisation de la pratique du judaïsme.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- Moché fait ses dernières recommandations. L'alliance entre Hachem et Son peuple est également valable pour les générations à venir.
- Moché prévient de la gravité de la faute de avoda zara et de la punition qu'elle causerait au peuple.
- Moché propose aux Béné Israël de choisir la vie et leur expose la mitsva de Téhouva.

Ville	Entrée	Sortie
Paris	20h02	21h07
Marseille	19h45	20h46
Lyon	19h50	20h52
Strasbourg	19h41	20h46

N°96

Pour aller plus loin...

- 1) « Hachem ton d... retirera de ton cœur et du cœur de ta descendance ». Qu'est-ce qu'Hachem va retirer du cœur ?
- 2) Quel mois est propice à cela ? Comment la Torah y fait allusion ?
- 3) Pourquoi Hachem agira ainsi ?

Mordekhaï Guetta

Réponses Enigmes N°95 - Ki Tavo

Enigme 1 : La veille de Kippour. En effet, Kippour ne peut tomber que : Lundi, Mercredi, Jeudi ou Chabbat.

Enigme 2 : Je mets 3 pommes dans chacun des 5 premiers sacs et ensuite je prends le 5ème sac et le mets à l'intérieur du 6ème sac vide. Ainsi chaque sac contient 3 pommes.

שבת שלום

Il est possible de dédicacer
un feuillet
de Shalshet News
pour toute occasion.
Pour tout renseignement:
shalshet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Il est bien connu que l'on doit s'efforcer le jour de Roch Hachana d'augmenter nos mérites en profitant de cette journée pour étudier, lire Téhilim et surtout en faisant attention à ne pas se mettre en colère ou dire de paroles interdites.

Question: Selon cela, faudrait-il s'empêcher d'aller faire une sieste au cours de l'après-midi de Roch Hachana ?

Réponse: Il est rapporté qu'il est un bon minhag de ne pas dormir pendant cette journée.

En effet, plusieurs A'haronim citent la Guemara (Yérouchalmi) qui dit la chose suivante: " Celui qui dort ce jour-là , son mazal dormira avec. "

Toutefois, il est important de savoir qu'il est rapporté dans le Chaar Hakavanote au nom du Arizal, que le problème de dormir à Roch Hachana ne concerne que la 1ère moitié de la journée, à savoir du Nets ha'hama (lever du jour) jusqu'à 'Hatsot (moitié de la journée).

C'est la raison pour laquelle celui qui se sent fatigué pourra se reposer un peu afin de mieux étudier par la suite.

En effet, ce n'est pas le fait de dormir au sens propre du terme qui est reproché ce jour-là, mais plutôt de ne pas s'adonner à l'étude de la Torah ... [Hazon Ovadia page 184]

Il va de soi qu'il est plus condamnable de passer son temps à dire des paroles futiles que d'aller se reposer un peu.

Etant donné que l'essentiel du jugement se passe dans la matinée comme expliqué plus haut, il sera bon de faire en sorte de se réveiller quand il commence à faire jour, quitte à se reposer un peu l'après-midi. [Or Letsion 'helek 4 perek 4.8. Voir aussi Piské tchouvot 583,10 page 209]

Concernant la lecture des Téhilim, il sera préférable de lire peu de Téhilim avec kavana plutôt que de finir le sefer sans kavana. [Berit Kehouna marehet rech ot 18 page 165]

David Cohen

Yamim Noraïm règles en cas d'oubli des mentions spéciales

Berakha

Moment du rappel

En cas d'oubli ou de doute

Les 4 phrases de rajout

Pendant la Berakha

On recommence la berakha

Après avoir fini la berakha

On ne se reprend pas

« Hamelekh Hakadoch »

Dans les deux secondes (tokh kédé dibour)

On se reprend

Après la berakha

On recommence la Amida

« Hamelekh Hamichpat »

Dans les deux secondes (tokh kédé dibour)

On se reprend

Après la berakha, dans la Amida

On reprend à « Hachiva Chofténo »

Après la Amida

On recommence la Amida

Téchouva

Nous approchons de Roch Hachana et nous connaissons l'importance du devoir qui nous incombe : celui de faire Téchouva. Pourtant, cela est difficile, nous avons souvent beaucoup de mal à réaliser cette Mitsva. Etudions un passage dans notre Parasha.

La Torah nous enseigne : Cette Mitsva que je t'ordonne aujourd'hui n'est pas cachée de toi et difficile d'accès..., elle est au contraire extrêmement proche de toi, dans ta bouche et ton cœur se trouve la capacité de l'accomplir. De quelle Mitsva s'agit-il ?

Il y a deux lectures possibles : soit l'on parle de l'ensemble de la Torah et Mitsvot, soit il s'agit de la Mitsva de Téchouva citée dans les versets précédents.

Le Ramban explique qu'il s'agit ici de la Mitsva de Téchouva.

Comment comprendre cela ? Cela semble totalement contraire à ce que nous concevons de cette Mitsva !

En réalité, il faut comprendre que d'après la conception humaine celui qui faute n'a pas la possibilité d'expier sa faute par le regret, il "mérite" une punition selon le tort qu'il a occasionné.

Nos sages nous enseignent que la question a été posée à la sagesse ainsi qu'à la prophétie : quel est le sort de l'homme qui a fauté ? La sagesse a répondu que la personne qui a fauté est poursuivie par sa punition ; la prophétie a répondu qu'il doit mourir ; la question a été posée à Hachem, Il a répondu : qu'il fasse Téchouva et sa faute sera pardonnée !

Que signifie cet enseignement? Est-ce que les Sages et les prophètes ne connaissent pas la notion de Téchouva ?

Nos sages nous apprennent par cette image

Aire de Jeu

Charade

Mon 1er est une matriarche,
Mon 2nd est une lettre de l'alphabet,
Mon 3ème est une forme conjuguée du verbe aller,
Mon tout : "pour ne pas rester sur le carreau, il faut en avoir "

Jeu de mots

Nous avons la mitsva de kissouy adam, d'autres ont la mitsva de kissouy icha.

Devinettes

- 1) Le dernier passouk de la paracha nous demande de nous attacher et de nous coller à Hachem. Comment cela est possible ? (30-20)
- 2) Qui ne se trouve pas au ciel ou de l'autre côté de la mer ? (30-11..)
- 3) "Celui qui n'est pas présent". De qui s'agit-il ? (29,14 Rachi)
- 4) "Du coupeur de bois". Qui étaient-ils ? (29,10)
- 5) "Et tu choisiras la vie". Est-ce un ordre ou un fait ? (Rachi 30,19)

Enigmes

Enigme 1 : Quelle Berakha ne se fait que pieds nus ?

Enigme 2 : Quel mois de l'année les chiens aboient le moins ?

Réponses aux questions

- 1) Le Targoum Onkelos explique qu'Hachem va retirer l'esprit de sottise (qui nous fait fauter) de notre cœur.
- 2) Le mois de Elloul. En effet, les premières lettres « Ete Levavekha Véèet Levav » forment le mois d'Eloul.
- 3) Le Ramban explique qu'il est écrit dans les versets précédents que les bénédiction Israël feront techouva. En conséquence, Hachem retirera de nous le mauvais penchant, comme les sages nous le disent (Chabat 104a) «celui qui vient se purifier, Hachem l'aide.

A la rencontre de nos Sages

Rabbi Chlomo Louria : le Maharchal

Descendant de Rachi, Rabbi Chlomo Louria, connu sous l'abréviation de « RaChAL » ou « MaHaRChAL », est né en 1510 à Brest-Litovsk, en Lituanie. Il fut l'un des plus grands talmudistes polonais et l'un des plus importants décisionnaires achkénazes de son temps. Sa famille qui avait émigré d'Allemagne en Pologne, avait envoyé le jeune Chlomo à la Yéshiva de Lublin où il eut pour camarade d'études le célèbre Ram"à. Son maître était Rabbi Chalom Cha'hna, le fondateur de la première Yéshiva en Pologne.

Il occupa son premier poste de Rabbin dans sa ville natale où il fonda une Yéshiva. Plus tard, à l'âge de 40 ans, il fut invité par la communauté d'Ostrog, en Volhynie. Il fut nommé par le gouvernement, Rabbin de la province de Volhynie. Le Maharchal fonda également à Ostrog une Yéshiva qui comptait beaucoup d'étudiants. Environ 5 ans plus tard, il s'installa à Lublin où il devint Rosh de la célèbre Yéshiva de Lublin, jusqu'à sa mort en 1573.

Le Maharchal était un homme supérieurement intelligent qui avait sa propre méthode d'étudier le Talmud. Cette méthode consistait en une étude approfondie et critique du Talmud. Comme son ami le Ram"à, il était opposé à la méthode sophistiquée du « Pilpoul ». Ses œuvres les plus importantes sont le livre Yam Chel Chlomo (« La Mer de Salomon ») et 'Hokhmah Chlomo (« La Sagesse de Salomon »). Le premier, bien qu'il ne soit pas terminé, est un

commentaire approfondi et critique concernant certains traités du Talmud, tandis que le deuxième comprend une collection des commentaires sur la Guemara, sur Rachi et les Tossafoth. Cette œuvre fait la synthèse de différentes versions du Talmud comme elles nous ont été transmises par différentes écoles. Elle prouve la grande importance et le grand intérêt que le Maharchal attachait à la grammaire et à l'exactitude du style.

Il aimait passionnément la vérité et dénonçait tous ceux, quelle que fût leur position, qui étaient malhonnêtes ou hypocrites. Il mettait également en doute la valeur des études sur les événements très anciens qui, à son avis, risquaient de détourner l'attention de l'homme de la source de la vérité et de la foi qui est la Torah. Il exprima cette opinion au cours de sa correspondance avec le Ram"à.

Il est également célèbre pour ses critiques, en particulier à l'encontre de Rabbi Yossef Caro et des principes de rédaction du Choul'han Aroukh. Bien que le Maharchal eût beaucoup d'adversaires à cause de son attitude critique, il attira de nombreux étudiants et compta de grands admirateurs. Il fut le professeur d'un grand nombre de personnalités qui diffusèrent la connaissance de la Torah sur tout le territoire de Pologne et de Lituanie. Son nom fut donné à une des synagogues de Lublin : la « Maharchal Choul ». Il prit certaines positions importantes en matière d'histoire juive, et, en particulier, établit des repères importants sur l'histoire juive au Moyen-âge.

David Lasry

Comprendre Sa Tefila

Ata Kadoch: La notion de kédoucha dans la Amida, évoque la séparation, l'éloignement, l'élévation spirituelle. Sa sainteté, c'est d'exercer Son influence sur tout et de ne subir aucune influence. A contrario, l'homme est comme une éponge qui absorbe des idées, des attitudes, des goûts et des préjugés. La kédoucha est l'art qui permet au divin qui se trouve dans l'homme de s'exprimer, lorsqu'il arrive par ses efforts, à n'absorber que les influences susceptibles de l'élever, et à rejeter celles qui le diminuent.

Cette troisième berakha correspond à Yaacov, qui a su associer les qualités d'Avraham et de Its'hak: le monde ne peut subsister sur le 'hessed seul, ou le din seul, et ces deux principes sont tellement antagonistes que le monde ne peut se maintenir sur eux, ensemble. C'est Yaacov avinou qui a uni harmonieusement les qualités de ses prédécesseurs au moyen du Emet, de la vérité. Seule, la vérité est à même de décider quand il faut faire preuve de bonté, et quand il faut avoir recours à la justice, et par cela, faire ressortir le sens et la beauté de ces qualités.

Véchimkha kadoch: S'il est séparé, élevé au-dessus de tout, comment peut-on dire que Sa gloire emplie la terre ? En fait, lorsque nous parlons du nom d'Hachem, nous évoquons notre perception de la façon dont Il se manifeste dans notre univers. Il nous demande de reconnaître Sa sainteté afin de nous inciter à Lui ressembler. Sa sainteté, Sa séparation du monde matériel, ne signifie pas qu'il a abandonné le monde, mais au contraire, qu'il se soucie des moindres détails de ce qui s'y passe. Ainsi, celui qui est saint ne craint pas ce monde, ni le méprise, mais se préoccupe de chacun, se mêle à ce monde, mais sans en être affecté et sans perdre son indépendance.

Question à Rav Brand

A-t-on le droit d'aller à la synagogue le Chabbat si :

- 1) une lumière automatique va se déclencher dans la cour d'entrée de l'immeuble (et qu'on ne peut empêcher) ?
- 2) c'est le jour et que je ne profiterai pas de la lumière ?
- 3) c'est la nuit et que je ferme les yeux ?
- 4) la lumière est trop faible pour en profiter ?
- 5) je passe derrière un goy ?
- 6) je passe derrière un juif non pratiquant ?
- 7) je fais durer la lumière en étant en mouvement constant ?

1) Personne n'a apporté, à ce jour, une preuve que cela est permis. Nous devons donc logiquement comparer cette lumière aux autres allumages qui sont interdits. Vous écrivez: « et qu'on ne peut empêcher ». Cette situation est évitable, en restant à la maison, ou à la Choule.

2) En théorie, on aurait pu comparer ce cas à 'davar chéno mitkavén', qui est 'psik réché délo niha lé', qui pour la majorité des poskim est interdit, mais qui pour le Aroukh

et autres poskim sera à priori permis, mais le Choulhan Aroukh dit qu'il est difficile de s'appuyer sur le Aroukh (320, 18). Mais en pratique, ce n'est pas seulement du fait qu'il ne faut pas trop s'habituer à s'appuyer sur l'Aroukh, mais dans notre cas, il faut l'éviter de toutes les forces. En passant dans un premier temps le jour, on arrivera à y passer le soir ; en passant uniquement dans un endroit éclairé, on passera finalement dans un endroit pas bien éclairé.

3) Idem ; on ne peut le permettre. On ne fermera pas les yeux tout le long du chemin, et en plus, il y a une forte présomption qu'on les ouvre, en entendant le ricanement du voisin goy...

4) Votre question peut se lire de deux manières. A) Avant que je ne passe, la lumière est trop faible pour profiter, et après que je sois passé, la lumière se déclenche et je peux profiter. Ceci est interdit, et pas uniquement si la lumière est trop faible pour profiter, mais même si on peut profiter, mais grâce au passage et l'allumage il profiterait un peu mieux, il est interdit de passer, après tout le monde, même d'après l'Aroukh. B) Si on déclenche une lumière trop faible pour

pouvoir profiter, il sera permis selon l'Aroukh, et peut-être même d'après tout le monde. Mais uniquement si on ne peut absolument pas profiter, mais le moindre profit est interdit, (comme celui qui arrache une seule herbe, et ainsi améliore un tout petit peu son terrain, voir Chabbat 103a).

5) Si le mouvement du juif n'influence rien, il sera permis, exceptionnellement, mais il faudra analyser la technique. De toute façon, il faut changer d'appartement pour ne pas le faire trop de fois.

6) En principe, il est interdit de profiter d'un travail fait par un juif pendant Chabbat, mais il y a différents cas, (voir Choulhan Aroukh, 318,1). Mais les cas permis sont lorsque le juif profite en l'absence de celui qui a transgressé, et qu'il s'agit d'un cas exceptionnel. Mais profiter en présence du transgresseur, et à plus forte raison si c'est une habitude, donne au transgresseur le sentiment que nous sommes contents de sa avéra. Il est interdit de cautionner une avéra.

7) Il faut analyser techniquement les détails ; en principe, si le mouvement du juif influence, c'est interdit.

La Force de la Prière

Nous lisons le 2ème jour de Roch Hachana, la Akédât Its'hak. Le Midrach raconte que cette 10ème épreuve qu'Avraham a surmontée, a capitalisé un mérite gigantesque dont nous bénéficions encore aujourd'hui.

Rav Pinkous (Tiféret Chimchone) demande : quel est donc le caractère si exceptionnel de cette épreuve ? Il est vrai qu'emmener son fils pour être un sacrifice n'est pas chose facile, mais, Hachem lui ayant parlé directement, Avraham aurait-il pu agir différemment !? Aurait-il pu refuser d'accomplir cet ordre divin ? D'autres personnages de l'histoire, n'ont-ils pas eux aussi accompli des actes de bravoure ! Quelle est donc la particularité de la Akédât Its'hak ?

Rav Pinkous cite le Midrach (Vayikra Rabba 29,9) qui dit qu'Avraham s'est adressé à Hachem après la Akéda et lui a dit : " Maître du monde, Tu sais

que lorsque tu m'as demandé de prendre Its'hak pour l'offrir en sacrifice, de nombreuses questions m'ont perturbé. Notamment, comment concilier, cette offrande que tu me demandes d'approcher, avec la promesse que tu m'avais faite que Its'hak serait mon héritier. Seulement, j'ai accompli ma mission sans soulever la moindre interrogation ! Toi aussi, lorsque mes descendants fauteront, retiens-toi de les juger sévèrement, et juge-les avec miséricorde."

De ce Midrach, il ressort clairement que c'est la confiance absolue en Hachem qui a fait de la Akéda un tournant de notre histoire. Lorsque Hachem lui parle, Avraham aurait pu dire : "Oui, je vais accomplir ce que Tu me demandes mais explique-moi telle ou telle chose, juste pour comprendre." Mais en fait, son seul souci est d'accomplir la volonté d'Hachem de la

meilleure manière, sans discuter.

Le Piyout Et Chaaré Ratsone (composé par R. Yéhouda Ben Chmouel, contemporain du Rambam) raconte la Akéda avec des mots bouleversants.

Its'hak dit : "Mon père, aiguise s'il te plaît le couteau et serre bien mes liens". Le souci de Its'hak n'était pas de comprendre ce qui lui arrivait, mais bien de ne pas risquer d'invalider le Korban qu'il représentait !

Ne pas chercher à comprendre, mais seulement à remplir Sa volonté.

Chanter ce poème lentement et en s'efforçant de comprendre chaque vers, nous permettra peut-être de nous imprégner de ce message.

En conclusion, Hachem dit à Avraham : " Ne lève pas ta main sur ton fils, rentrez chez vous en paix, ce jour est un grand mérite car par votre acte J'ouvre les portes de la miséricorde..."

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

La ville de Sarcelles est souvent surnommée "la petite Jérusalem", et cela n'est pas pour rien. La vie juive qui s'y développe se propage non seulement dans les espaces culturels et les synagogues mais sort souvent au-delà de leurs murs. Chaque 'Hanouka, on a la joie d'y entendre de la musique et de voir des danses dans les rues sans parler de Lag Baomer et de sa parade féérique. Par un beau jour d'été, on s'apprête à fêter à la grande synagogue une Hakhnassat Sefer Torah (intrônisation d'un Sefer Torah), tout le monde s'active aux préparatifs et on attend avec grande impatience ce joyeux moment. Le jour J arrive et la joie de la Torah est débordante, tout le monde est venu prendre part à cette cérémonie et la synagogue, aussi grande soit-elle, ne tarde pas à être pleine et à ne plus pouvoir contenir tous ces bons juifs. Quelqu'un propose donc de sortir à l'extérieur, sur la place attenante, pour continuer les danses en l'honneur du nouveau Sefer. Toute la communauté est maintenant dehors au grand étonnement des voisins non-juifs, dont certains commencent même à filmer la scène. Après une demi-heure de chants et de danses, quelques non-juifs s'approchent et essayent de se renseigner ce qui est en train d'être fêté, ce à quoi on leur répond gentiment qu'il s'agit de l'intrônisation d'un Livre Sacré. Tout à coup, arrive une bande de jeunes Goyim qui, gagnés par l'euphorie collective, se mettent même à danser, ce qui ne dérange personne... jusqu'au moment où Acher, un jeune qui tenait le Sefer, décide de le

donner à un non-juif pour qu'il danse avec. La question difficile qui se pose maintenant est la suivante : a-t-on le droit de laisser un non-juif tenir le Sefer Torah ?

Le Rambam écrit « toutes les personnes impures, les non-juifs inclus, ont le droit de tenir le Sefer Torah et de lire à l'intérieur ». Le responsa Maïm Rabim demande si on a le droit d'honorer une personne en voie de conversion qui n'a pas encore fait la mila, en lui faisant ouvrir le Sefer Torah avant la lecture. Il commence par répondre grâce au Rambam qu'il serait logique de l'autoriser mais continue en ramenant le Choul'han Aroukh (Yoré Déa 282,9) qui rapporte le fameux Rambam mais en omettant les mots « les non-juifs inclus », ce qui voudrait dire qu'il ne tranche pas ainsi car cela est considéré comme un dédain pour le Sefer Torah et qu'il en serait de même pour une personne qui n'est pas encore convertie. Cependant, le Rav Zilberstein ramène le livre Choul'han Gavao qui explique que le Choul'han Aroukh a omis les non-juifs car ceux-ci sont inclus dans « tous les impurs » et donc il aurait été inutile de le répéter. Le Rav ramène aussi d'autres décisionnaires qui semblent autoriser. Il termine donc en disant que si le non-juif vient danser dans l'idée d'honorer lui aussi le Sefer Torah et d'être béni grâce à cela, on lui autorisera pour ne pas créer de tensions intercommunautaires mais sinon on ne lui donnera pas le mérite de tenir notre sainte Torah.

Haïm Bellity

Comprendre Rachi

« Je prends à témoin contre vous aujourd'hui le ciel et la terre... » [30, 19]

Rachi écrit : « Voilà ce que Hachem a voulu dire à Israël : observez le ciel que J'ai créé pour vous servir. A-t-il modifié sa nature ? Est-il arrivé que le disque solaire ne se soit pas levé à l'Est pour éclairer l'univers entier ? Observez la terre que j'ai créée pour vous servir. A-t-elle modifié sa nature ? Est-il arrivé que vous l'ayez ensemencée sans qu'elle n'ait fait germer ou que vous ayez semé du blé et qu'elle ait produit de l'orge ? Eux qui ont été créés sans perspective de récompense ni de punition, eux qui ne reçoivent aucune récompense s'ils acquièrent du mérite et qui ne s'exposent à aucune punition s'ils commettent une faute, ils n'ont pas modifié leur nature; alors vous qui recevez une récompense si vous obtenez du mérite et que vous serez punis si vous commettez une faute à plus forte raison devez-vous obéir à Hachem ».

Comment comprendre ce kal va'homer? Le soleil et la terre ont été programmés par Hachem, en cela ils n'ont pas de yetser hara et n'ont donc pas de libre arbitre donc bien qu'ils n'aient pas de punition ou de récompense c'est très facile pour eux d'accomplir la parole de Hachem! Mais nous, c'est vrai que d'un côté il y a une punition et une récompense mais d'un autre côté il y a le yetser hara! Il est donc beaucoup plus difficile pour nous d'accomplir la parole de Hachem ? Comment dire que si déjà le soleil et la terre le font à plus forte raison nous, alors qu'eux n'ont pas de mauvais penchant et nous nous l'avons?

1. En réalité, le mauvais penchant fait fauter l'homme en lui faisant oublier ce pour quoi il est là. Si l'homme se rappelle en permanence son but et l'intègre dans son cœur, il ne fauterait pas mais si le mauvais penchant arrive à faire fauter l'homme, c'est qu'il crée

une faille dans son rappel permanent de son but, car il ne l'a pas assez intégré dans son cœur. C'est une des raisons pour lesquelles le Messilat Yécharim dit que la base du service divin c'est de savoir et réaliser dans son cœur le plus clairement quel est le but de l'homme en ce monde. C'est pour cela qu'il nous dit de se le répéter plusieurs fois pour que cela pénètre profondément notre cœur car les choses qui peuvent paraître les plus évidentes, on les oublie plus facilement... Revenons maintenant à notre Rachi. Si nous le lisons attentivement, il est écrit avant le kal va'homer : « Observez le ciel que j'ai créé pour vous servir », c'est-à-dire qu'on nous demande de rentrer dans une situation où on réalise que Hachem a créé le ciel et la terre pour nous servir. Cela nous fait réaliser qu'il y a ici un projet divin et que l'on a donc une mission à accomplir à ce moment-là. Le mauvais penchant est neutralisé, on ressemble donc à ce moment au soleil et à la terre et le kal va'homer devient donc compréhensible. On nous demande juste auparavant de nous débarrasser de notre mauvais penchant en observant la nature qu'Hachem a créée pour nous servir.

2. Hachem ne dit pas « si déjà le soleil et la terre obéissent alors à plus forte raison vous le pouvez aussi », car effectivement il y a une grande différence! C'est qu'eux n'ont pas de mauvais penchant, donc Hachem ne dit pas « que puisque la terre obéit automatiquement qu'à plus forte raison nous pouvons obéir » mais Hachem dit « à plus forte raison que nous devons obéir ». Et voici le kal va'homer : si déjà le soleil et la terre obéissent bien qu'il n'y ait pas de punition et récompense, alors à plus forte raison nous concernant, étant donné qu'il y a une punition et une récompense, nous devons obéir à Hachem et que nous avons le devoir de le faire.

Mordekhai Zerbib